



Réunion du 9 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 82
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quinze, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Roger BUROSSE (suppléant de Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUEARDAT, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Claude ESCOFET, René LACABE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante d'Emmanuelle LACROIX-CHAGUE), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Philippe GARCIA (pouvoir à Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Patrick TASSERIE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA (pouvoir à Louis COSTEDOAT), Michel JESER, Didier REY, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à Michel LAGOUEARDAT), Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Jacques CLAVE (pouvoir à Michel CAMDESSUS), Véronique ETCHART (pouvoir à Estelle PALIS), Stéphanie LERICHE (pouvoir à Corinne CARRIAT), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Corinne RHOUY, Philippe GAUDET (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Bernadette PRADA), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Fabien LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, Thierry LAFFITTE (pouvoir à Paul MONTAUT), Michel LABOURDETTE (pouvoir à Carole LARRIEU), Emmanuelle LACROIX-CHAGUE et Gérard DUCOS (pouvoir à Jean-Pierre DUBREUIL).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY, M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 23 : APPEL A PROJET ECO-EMBALLAGES POUR L'EXTENSION DES
CONSIGNES DE TRI : ACCORD DE PRINCIPE**

Rapporteur : M. Alain BOUCHECAREILH

Eco-Emballages a initié, en 2012, l'extension des consignes de tri qui consiste à collecter, auprès des ménages, les emballages plastiques jusqu'à présent non valorisables que sont les emballages plastiques autres que les bidons, flacons et bouteilles. Il s'agit notamment des barquettes, des pots de yaourts, des films plastiques, etc.

Cette extension a d'abord été mise en œuvre dans quelques collectivités au niveau du territoire national afin de tester à la fois les capacités du tri des centres de tri mais également la valorisation possible de ces emballages.

Eco-Emballages, compte tenu des résultats positifs de cette expérimentation, a décidé d'accompagner d'autres collectivités dans cette démarche. Pour ce faire, elle lance un appel à projet pour retenir d'autres collectivités volontaires, auquel il convient de répondre avant fin mai 2015.

A noter que l'extension sur l'ensemble du territoire national devra être achevée pour 2020.

Dans un premier temps, seules seront retenues les collectivités qui disposent d'un centre de tri performant pour assurer dans de bonnes conditions le tri de ces emballages.

Le nouveau centre de tri du SMTD, en cours de construction et qui sera mis en service au 1^{er} janvier 2016, répond aux exigences fixées par Eco-Emballages.

Ainsi, le SMTD a prévu de se positionner pour cette seconde vague d'extension des consignes de tri. La communauté de communes de Lacq-Orthez, qui utilise ce centre de tri, a donc par conséquent intérêt à adopter la même démarche, d'autant que cela facilitera le geste de tri pour les administrés et permettra de collecter des quantités d'emballages supplémentaires et donc de percevoir des soutiens financiers plus importants tout en réduisant la part des déchets à incinérer.

Aussi, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le principe de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers,
- **de répondre** à l'appel à projet lancé par Eco-Emballages afin que la communauté de communes de Lacq-Orthez puisse être retenue,
- **d'autoriser** son Président à signer les conventions et autres documents nécessaires à la contractualisation avec Eco-Emballages,
- **de lancer** cette extension si la communauté de communes de Lacq-Orthez était retenue, courant premier trimestre 2016.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

